



Frais attestation immobilière

Par **SamanthaB**, le **16/07/2018** à **12:17**

Bonjour,

Suite au décès de ma grand-mère, nous avons fait appel, mon père et moi, à un notaire, car dans la succession il y a un appartement et un terrain, nous avons vendu l'appartement, et dans le décompte prévisionnel il y a pour 840€ de frais d'attestation immobilière pour le terrain qui a été évalué à 700€, cela me paraît beaucoup.

Pouvez-vous me donner votre avis.

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **16/07/2018** à **12:26**

Bjr

Il a sans doute pris un montant forfaitaire pour ce qui devrait être proportionnel.

L'attestation immobilière est soumise à un émolument notarié calculé suivant le barème ci-dessous :

Tranche de prix Pourcentage Calcul rapide : ajouter

Jusqu'à 6.500 € 2%

De 6.501 à 17.000 € 1,10% 58,50 €

De 17.001 à 30.000 € 0,75% 118 €

Au-dessus de 30.000 € 0,55% 178 €

TVA sur émoluments : ajouter 20 % du résultat obtenu ci-dessus

L'attestation immobilière est également soumise à des frais divers : état hypothécaire, taxe de publicité foncière fixe de 125 € et salaire du conservateur de 0,10 % avec un minimum de 15 € sur la valeur de chaque bien immobilier.

Par **SamanthaB**, le **16/07/2018** à **13:09**

Merci pour votre réponse,

Mais comment peut-on calculer par exemple les 178€ de la tranche au-dessus de 30000 à partir du barème alors que le terrain n'en vaut que 700€ ? Normalement on ne fait que les $700 \times 2\%$ + la TVA + les frais divers, mais là on est à un taux de 120%..